

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'ALLIER**

Domaine des Sallards
CS 80018
03401 YZEURE cedex

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE DU 01/07/2021 AU 30/06/2022**

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'ALLIER**

Domaine des Sallards
CS 80018
03401 YZEURE cedex

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Au Président,

Opinion

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de « LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ALLIER », relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association « LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ALLIER » à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

../..

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

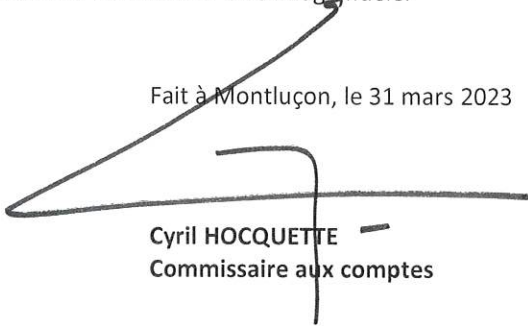
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

.. / ..

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montluçon, le 31 mars 2023


Cyril HOCQUETTE
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ASSOC FEDERATION DEP. CHASSEURS

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

ACTIF

	Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022			01/07/2020 au 30/06/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres	53 401	49 605	3 796	4 359
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	615 047	346 788	268 259	280 637
Constructions	2 033 502	1 416 891	616 611	669 700
Installations techn., matériel et outil. ind.	185 785	104 716	81 069	38 593
Autres	436 934	290 650	146 283	158 036
Immobilisations corporelles en cours				4 536
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	53		53	53
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	600		600	200
TOTAL (I)	3 325 321	2 208 649	1 116 671	1 156 113
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	72 096		72 096	31 743
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	761 778		761 778	343 550
Valeurs mobilières de placement	2 325 784		2 325 784	1 925 484
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	587 099		587 099	1 373 914
Charges constatées d'avance	116 224		116 224	83 745
TOTAL (II)	3 862 982		3 862 982	3 758 435
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 188 303	2 208 649	4 979 653	4 914 548

BILAN PASSIF

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

PASSIF

Du 01/07/2021
au 30/06/2022

Du 01/07/2020
au 30/06/2021

FONDS PROPRES

Fonds propres sans droit de reprise

Fonds propres statutaires

Fonds propres complémentaires

Fonds propres avec droit de reprise

Fonds propres statutaires

Fonds propres complémentaires

Ecarts de réévaluation

Réserves

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves pour projet de l'entité

Autres

Report à nouveau

Excédent ou déficit de l'exercice

Situation nette (sous total)

Fonds propres consommables

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL (I)

2 517 127

1 548 912

-287 393

3 778 647

199 416

3 978 063

2 350 310

1 545 572

170 157

4 066 039

225 623

4 291 663

FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Fonds dédiés

TOTAL (II)

188 130

188 130

133 591

133 591

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III)

DETTES

Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières diverses

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes des legs ou donations

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL (IV)

52 564

137 086

6 292

572 002

45 516

813 460

143 049

161 349

23 170

110 239

51 487

489 295

Ecarts de conversion passif

(V)

TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)

4 979 653

4 914 548

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC FEDERATION DEP. CHASSEURS

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

	Du 01/07/21 au 30/06/22	Du 01/07/20 au 30/06/21
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	928 060	945 476
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	28 297	30 672
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	8 410	
Ventes de prestations de service	510 648	416 094
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	213 586	244 176
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	167 466	84 677
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	120 328	113 318
Utilisations des fonds dédiés	108 339	88 086
Autres produits	17 014	37 133
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 093 739	1 959 631
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	661 096	289 323
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	548 344	437 586
Aides financières	44 139	61 860
Impôts, taxes et versements assimilés	46 243	42 651
Salaires et traitements	521 263	515 941
Charges sociales	268 043	257 879
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	161 305	144 528
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	167 466	84 677
Autres charges	730	1 006
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 418 629	1 835 450
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-324 891	124 181
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	12 625	14 555
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	12 625	14 555
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		355
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		355
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	12 625	14 200

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

	Du 01/07/21 au 30/06/22	Du 01/07/20 au 30/06/21
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-312 265	138 381
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 594	4 900
Sur opérations en capital	29 861	28 293
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	32 456	33 193
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	6 312	323
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	6 312	323
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	26 143	32 871
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 271	1 095
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 138 820	2 007 380
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 426 212	1 837 223
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-287 393	170 157

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022 dont le total est de 4 979 653,44 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -287 392,63 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Ces comptes annuels ont été établis le 01/12/2022.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

I- REFORME FINANCIERE DE LA CHASSE :

La loi 2019-773 du 24 juillet 2019 a considérablement modifié l'organisation financière de l'ensemble des structures cynégétiques fédérales.

- La fédération départementale a en outre vu son périmètre d'actions s'étendre avec les principales évolutions suivantes :

La gestion d'actions contribuant au maintien ou à l'évolution de la biodiversité financée dans le cadre d'une éco contribution. Cette nouvelle activité est isolée dans une section analytique spécifique jointe aux présents comptes annuels.

Désormais la fédération n'a plus qu'une seule comptabilité générale et a l'obligation d'établir au moins 3 comptabilités analytiques : l'une relative au service général, la deuxième au service d'indemnisation des dégâts de grand gibier et la troisième à la gestion des actions d'éco contribution.

La mise en place de cette organisation est effective dans la tenue comptable et analytique de la fédération depuis l'exercice ouvert au 1er juillet 2020.

Le service général dégage un bénéfice comptable de 82 593.38 €.

Les opérations relatives à la prévention et à l'indemnisation des dégâts causés aux cultures et aux récoltes agricoles par le grand gibier font l'objet d'une section analytique dédiée en comptabilité qui retrace les produits et les charges.

Le résultat net "dégâts" de l'exercice, issu de la balance des produits et des charges de la section dédiée est déficitaire de 369 115.10 €.

La section éco-contribution se solde par une perte comptable de 870.91 €.

Le suivi des fonds dédiés fait l'objet d'une note spécifique figurant plus loin dans l'annexe.

II- PROVISION POUR INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE DU PERSONNEL

La convention collective applicable aux personnels des Fédérations départementales des chasseurs prévoit l'octroi d'une indemnité de départ en retraite, calculée en fonction de la classification et de l'ancienneté du salarié.

La Fédération a conclu un contrat d'assurance indemnités de fin de carrière en date du 13 juillet 2001.

La fédération a abondé une somme de 4 500 Euros sur l'exercice pour augmenter son capital constitué.

Le capital résiduel constitué dans le fonds d'assurance au 31 décembre 2021 atteignait la somme de 49 768 Euros.

Le passif social IFC au 31 décembre 2021 atteignait la somme de 130 449 Euros.

III- CONSTRUCTION NOUVEAU SIEGE SOCIAL

La construction du siège de la Fédération au Domaine des Sallards s'est achevée le 30 Mai 2011 pour un coût total de 1 361 701 €, correspondant aux dépenses de construction pour 1 243 851 € et aux dépenses d'aménagements du chemin d'accès et de clôture pour 117 850 €.

L'amortissement du nouveau siège s'élève sur l'exercice à 52 522 €.

Il est calculé à 100 % selon le mode linéaire après une décomposition de l'immeuble, conformément aux normes du plan comptable général, laquelle est fonction de la ventilation des différents corps d'état indiqués par l'entrepreneur des travaux.

La décomposition est de 36.50 % pour la partie maçonnerie gros oeuvre, murs, isolation, charpente et placoplatre amortie sur 40 ans.

Elle est de 9.50 % pour la partie couverture amortie sur 25 ans.

Elle est de 25.50 % pour la partie électricité, plomberie, huisserie intérieur et extérieur, sol et carrelage amortie sur 20 ans.

Elle est de 24.50 % pour la partie chauffage, VMC, crépis extérieur et assainissement amortie sur 15 ans.

Elle est enfin de 4 % pour la partie peinture extérieure amortie sur 10 ans.

L'aménagement du terrain d'accès est quant à lui amorti sur 8 ans.

Les dépenses de construction du nouveau siège social ont été financées par un emprunt de 225 000 € contracté sur 10 ans et autofinancées pour le solde, soit 1 136 701 €. L'emprunt est totalement remboursé.

IV - IMPOT SUR LES SOCIETES

La Fédération est soumise à l'impôt sur les sociétés sur ses revenus patrimoniaux à savoir les revenus fonciers nets de la location du pavillon de l'entrée du domaine des Sallards sis TOULON SUR ALLIER ainsi que sur les revenus financiers des bons à moyens terme négociable et autres placements financiers.

La charge d'impôt société constatée sur l'exercice se monte à 1 271 €.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables :

Les biens décomposables sont amortis sur la durée réelle d'utilisation.

CF Note annexe des faits caractéristiques de l'exercice.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 à 40 ans
- Agencement et aménagement des constructions	3 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 20 ans
- Logiciels	3 ans
- Aménagements agencements diver	3 à 10 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Matériel bureau et info	2 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOC FEDERATION DEP. CHASSEURS

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUIVI DES OPTIONS

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

SUIVI DES OPTIONS

Au 30/06/2021

Au 30/06/2022

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

Entité non concernée



Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport

Entité non concernée



Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont comptabilisés en charges.



Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières

Entité non concernée



Traitement comptable des coûts de développement

Entité non concernée



Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations et stocks, et sont comptabilisés en charges.



Amortissement des biens non décomposables

Amortissement sur la durée d'utilisation.



Amortissement des biens décomposables

Amortissement sur la durée d'utilisation.



Composants de 2eme catégorie, dépenses pluri annuelles de gros entretien ou grandes révisions

Entité non concernée



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	49 021	4 380
	Terrains		590 328	24 718
	Constructions		1 243 851	
CORPORELLES	Sur sol propre		1 243 851	
	Sur sol d'autrui		789 651	
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		138 880	61 052
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		84 503	19 171
	Autres immos corporelles		98 967	
	Matériel de bureau & mobilier informatique		237 343	16 678
	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours		4 536	
	Avances et acomptes			
	TOTAL		3 188 059	121 619
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations		53	
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières		200	400
	TOTAL		253	400
	TOTAL GENERAL		3 237 332	126 399

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		53 401	
	Terrains			615 046	
	Constructions			1 243 851	
CORPORELLES	Sur sol d'autrui			789 651	
	Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		14 147	185 785	
	Inst. gal. agen. amé. divers			103 674	
	Autres immos corporelles			98 967	
	Mat. bureau, inform., mobilier		19 728	234 293	
	Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours		4 536		
	Avances et acomptes				
	TOTAL		4 536	33 875	3 271 267
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			53	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			600	
	TOTAL			653	
	TOTAL GENERAL		4 536	33 875	3 325 320

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	44 662	4 943		49 605
TOTAL	44 662	4 943		49 605
Terrains	309 691	37 096		346 788
Sur sol propre	576 717	52 267		628 984
Constructions	787 085	822		787 907
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outill. Industriels	100 288	18 575	14 147	104 716
Autres	16 336	16 275		32 612
Immobs	55 965	16 874		72 839
corporelles	190 476	14 452	19 728	185 200
Mat. bureau et informatiq., mob.				
Emballages récupérables divers				
TOTAL	2 036 558	156 362	33 875	2 159 044
TOTAL GENERAL	2 081 219	161 305	33 875	2 208 649

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs Incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaier					
Primes de remboursement des obligations					

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

DEBITEURS DIVERS

Le poste en question d'un montant de 624 887 € figurant à l'actif du bilan est constitué des créances " ECO CONTRIBUTION" sur l'OFB à hauteur de 116 285 €, de la créance compte de liaison des sections analytiques "SERVICE GENERAL" "DEGATS" à hauteur de 507 597 € ayant une contrepartie à 100% au passif du bilan au poste "Autres Dettes" et à des créances diverses à hauteur 1 005 € détaillé ci-après.

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières	600		600
		Clients douteux ou litigieux			
		Autres créances clients	72 096	72 096	
ACTIF CIRCULANT		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéfices			
		Etat & autres			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		coll. publiques	45 451	45 451	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés	91 440	91 440	
		Divers			
		Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	624 887	624 887		
	Charges constatées d'avance	116 224	116 224		
		TOTAUX	950 699	950 099	600
Renvois	(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
		des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2)		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
(3)	Créances reçues par legs ou donations				

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	116 224
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	116 224

PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir figurant à l'actif du bilan au poste "Autres créances" d'un montant total de 136 891 €, sont constitués par des subventions d'investissements région AURA à recevoir pour 91 440 € et des subventions d'exploitation principalement CPO et DREAL pour 45 451 €.

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	6 983
Autres créances	136 891
Disponibilités	
TOTAL	143 874

TABEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

TABEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les fonds dédiés attribués à l'association sont exclusivement des subventions attribuées dans le cadre de l'éco-contribution par convention entre l'Office Français de la Biodiversité - OFB et la Fédération Nationale des Chasseurs. L'association est concernée par plusieurs conventions sur des programmes devant se dérouler à compter de la signature desdites conventions jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations			À la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
ECO CONTRIBUTION 408 2020	19 432,00		19 432,00		2 560,51			16 871,49	
ECO CONTRIBUTION 409 2020	29 482,00		29 482,00		25 900,54			3 581,46	
ECO CONTRIBUTION 545 2021	76 000,00		76 000,00		27 765,86			48 234,14	
ECO CONTRIBUTION 563 2021	8 677,00		8 677,00		8 677,00				
ECO CONTRIBUTION 541 2022				61 000,00	18 211,34			42 788,66	
ECO CONTRIBUTION 543 2022				96 000,00	25 688,17			70 311,83	
ECO CONTRIBUTION 766 2022				7 116,05	773,81			6 342,24	
ECO CONTRIBUTION 501 2021				3 150,00	3 149,27			0,73	
TOTAL	133 591,00		133 591,00	167 266,05	112 726,50			188 130,55	

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

L'engagement d'action et donc de dépenses à réaliser sur l'exercice suivant au titre de la convention OFB 2020 numéro 408 et 409 est de 20 453 €.

L'engagement d'action et donc de dépenses à réaliser sur l'exercice suivant au titre de la convention OFB 2021 numéro 545, 563 et 501 est de 48 235 €.

L'engagement d'action et donc de dépenses à réaliser sur l'exercice suivant au titre de la convention OFB 2022 numéro 541, 543 et 766 est de 119 443 €.

L'engagement d'action et donc de dépenses à réaliser sur l'exercice suivant au titre de l'ensemble des conventions OFB est de 188 130 €.

Engagements	Exercice N	Exercice N-1
Sur apports		
Sur subventions de fonctionnement	167 466,05	84 677,00
Sur dons manuels		
Sur legs et donations		
TOTAL	167 466,05	84 677,00

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

ASSOC FEDERATION DEP. CHASSEURS

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE

L'association n'a pas reçu de legs et donation de quelque nature que ce soit au cours de l'exercice.

L'association n'a pas reçu de legs et donation de quelque nature que ce soit au cours des exercices précédents.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	52 564	52 564		
Personnel & comptes rattachés	50 572	50 572		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	69 968	69 968		
Etat & Impôts sur les bénéfices	1 271	1 271		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	15 275	15 275		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	6 292	6 292		
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	4 855	4 855		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	45 516	45 516		
TOTAUX	246 313	246 313		

renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	45 516
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	45 516

CHARGES À PAYER

Les charges à payer figurant dans les dettes fiscales et sociales pour 82 413 € correspondent aux provisions pour dettes de congés à payer et charges patronales sur congés à payer pour un total de 74 085 € et d'impôts et taxes à payer pour un total de 8 328 €.

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 822
Dettes fiscales et sociales	82 413
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	124 235

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Monsieur POUVIOT Christian
36 rue des Grands Prés
03100 MONTLUCON CEDEX

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	8 244	8 244
TOTAL	8 244	8 244



LES EFFECTIFS

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

LES EFFECTIFS

	30/06/2022	30/06/2021
Personnel salarié :	12,00	12,00
Ingénieurs et cadres	10,00	10,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	2,00	2,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
CHARGES ET PRODUITS EXCEPT DIVERS	20	108
CHARGES ET PRODUITS EXCEPT SUR EX ANTERIEURS	6 292	436
DOMMAGES INTERETS PROCEDURES CIVILES INFRACTION A LA CHASSE		2 050
QUOTE PART SUBV INVEST		29 861
TOTAL	6 312	32 455